

Description de l'activité/initiative de promotion de la lecture DÉCLARATION DES DROITS DU LECTEUR Description créée par CARDET, institution partenaire de LiRe	
Touche les élèves/familles défavorisé(e)s	<input type="checkbox"/> oui uniquement <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> oui, mais pas
Activité multilingue	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Initiative destinée	<input type="checkbox"/> aux filles <input type="checkbox"/> aux garçons <input checked="" type="checkbox"/> aux deux
Participation des parents	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Utilisation des TIC	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants se perçoivent comme des lecteurs. • Ils interagissent au sein de communautés de lecteurs en parlant de sujets liés aux livres et à la lecture.
Âge	<ul style="list-style-type: none"> • 6-12 ans
Nombre de participants préférable	<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 30
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • 30 min
Lieu, matériel et préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu : bibliothèque ou salle de classe. • Matériel : grande feuille de papier au format poster, cartons de format A5.
Déroulement	<p>1. On présente aux enfants les dix droits du lecteur édictés par Daniel Pennac (<i>Comme un roman</i>, 1992) à l'aide d'un vidéoprojecteur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Le droit de ne pas lire.</i> 2. <i>Le droit de sauter des pages.</i> 3. <i>Le droit de ne pas finir un livre.</i> 4. <i>Le droit de relire.</i> 5. <i>Le droit de lire n'importe quoi.</i> 6. <i>Le droit de vivre son livre pleinement.</i> 7. <i>Le droit de lire n'importe où.</i> 8. <i>Le droit de grappiller.</i> 9. <i>Le droit de lire à haute voix.</i>



	<p>10. <i>Le droit de nous taire.</i></p> <ol style="list-style-type: none">2. Ces droits sont discutés et analysés un par un : plutôt que de les présenter comme intangibles, il est préférable de laisser les enfants les contester ou les modifier.3. Les enfants décident quels droits sont les plus importants et comment il convient de les modifier selon qu'ils lisent en classe, à la bibliothèque ou à la maison.4. Ils ajoutent de nouveaux droits à la liste et conviennent que cette déclaration finale des droits du lecteur s'appliquera tout au long de l'année.5. Sur la grande feuille de papier, certains enfants écrivent la liste définitive des droits en y ajoutant quelques petites illustrations.6. Chaque enfant copie cette liste de droits sur le carton de format A5 et l'emporte chez lui. Chacun la montre à ses parents et en discute avec eux.
Remarques à l'intention de l'animateur de l'activité	<ul style="list-style-type: none">• La fonction la plus importante de cette activité est de permettre aux enfants de se considérer comme des lecteurs indépendants et libres de choisir ce qu'ils lisent, quand, comment et pendant combien de temps. L'enseignant ou le bibliothécaire doit avoir cet objectif à l'esprit lors de la discussion.
Suggestions d'initiatives/activités à mener dans le prolongement de celle-ci	<ul style="list-style-type: none">• Une autre action visant à aider les enfants les plus âgés à se considérer comme des lecteurs est de leur demander d'écrire leur « autobiographie de lecteur », dans laquelle ils racontent comment ils sont devenus lecteurs.• Pour les aider à identifier ce qui les intéresse en tant que lecteurs et pour les connaître comme tels, l'enseignant ou le bibliothécaire peut également demander aux enfants de répondre à un « sondage des lecteurs » (questionnaire sur leurs habitudes de lecture et leurs préférences en la matière).
Remerciements	Adapté d'Atwell (2007).
Sources	Atwell (N.), <i>The Reading Zone: How to help kids become skilled, habitual, critical readers</i> , New York, Scholastic, 2007.



LIFELONG
READERS

www.lifelongreaders.org



Lifelong Learning Programme



Education and Culture DG



Education
and
Training



Education, Audiovisual & Culture
Executive Agency

This project has been funded with support from the European Commission. This publication reflects the views of the partners, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.